

Directives pour l'utilisation des formulaires de demande GPCF

[Formulaires à usage intercantonal]

Responsabilité et publication

Les formulaires ne sont pas gérés par la CDAS et ne figurent pas sur le site Internet de la CDAS. La responsabilité en incombe aux cantons, respectivement aux offices de liaison cantonaux. Cela signifie que chaque canton publie les formulaires sur son site Internet en les protégeant de manière à ce qu'ils ne puissent être modifiés par des institutions et/ou par des tiers.

Possibilités d'adaptation des cantons/des offices de liaison

Les présents formulaires sont munis de la fonction « Protéger le formulaire », mais sans mot de passe, et ils peuvent être débloqués à l'aide de la fonction « Supprimer la protection du document ». Les en-têtes (nom du canton/armoiries) ainsi que le bloc de signatures et les *pieds de page peuvent être adaptés par les **services compétents** et suite à cela, transmis tout en étant **protégés par un mot de passe**. Les cantons choisissent leurs propres mots de passe.

Deux formulaires de demande pour le domaine B

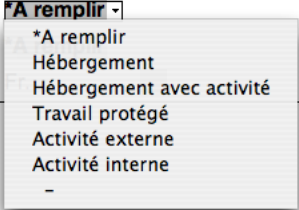
La compensation des coûts échelonnée est licite à partir du 1^{er} janvier 2012. Un nouveau formulaire est à disposition des cantons proposant à leurs institutions une compensation des coûts échelonnée. Ce formulaire contient une ligne supplémentaire intitulée « Niveau des prestations » dans la rubrique « Renseignements sur les prestations et la compensation des coûts ». Les cantons peuvent y adapter les menus déroulants selon leur système ou leur modèle (nombre et désignations des niveaux selon les indications dans la liste des forfaits). Les cantons ne proposant pas de compensation des coûts échelonnée utilisent l'ancien formulaire sans la ligne supplémentaire « Niveau des prestations ».

Versions imprimées

En vue d'assurer une lisibilité optimale au niveau des copies également, les formulaires de demande GPCF remplis doivent être imprimés sur du papier blanc.

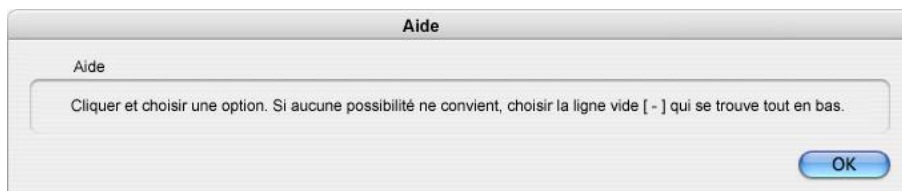
Types de champs

Il existe les quatre types de champs suivants:

Simple champ de texte		Texte simple	Texte et chiffres sont permis.
Champ d'entrée lié à un format (date ou chiffre)		1er janvier 2007	Format de la date et de la monnaie. Les entrées numériques sont validées et formatées en conséquence.
Menu déroulant	*A remplir		Cliquer et choisir une option. Si aucune possibilité ne convient, choisir la ligne vide [-] qui se trouve tout en bas. Chaque menu déroulant présente la valeur standard * A remplir . Afin d'exclure qu'un point du menu ait été manqué, un choix doit être opéré dans chaque cas. Seuls les formulaires remplis entièrement sont acceptés.
Case à cocher	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquer l'option correspondante.

Fonction d'aide

L'aide relative à un champ peut être activée par la touche "F1", dès que le curseur se trouve dans le champ à remplir. Une fenêtre contenant un texte d'aide apparaît.



Interkantonale Vereinbarung für soziale Einrichtungen (IVSE)
Standortkanton

1

CONFÉDÉRATION SUISSE
CONFEDERAZIUN SVIZERA
CONFEDERAÇÃO SUÍÇA
CONFEDERAZIUN SVITZERA

Gesuch für die Kostenübernahmegarantie (KÜG)

Angaben zur Einrichtung IVSE-Bereich B

Name	Institutionsbezeichnung
Strasse, Nr.	Beispielweg 7
PLZ, Ort	7777 Irgendwil
Abteilung	Abteilungsname
E-Mail	em@ilderinstitut.on
Telefon	+41 (0) 12 345 67 89
Fax	+41 (0) 12 345 67 88

Angaben zur Person

Name	Irgendwer	Vorname	Heinz
AHV/IV-Nr.	777.77.777.777	Geschlecht	männlich
Geburtsdatum	1. Januar 1977		
Angaben zur Invalidität	IV-Rentenentscheid pendent		
Zivilrechtlicher Wohnsitz:	PLZ, Ort	7777 Irgendwil	
	Strasse, Nr.	Sackgasse 77	
Gesetzliche Vertretung:	<input checked="" type="checkbox"/> Vormundschaft <input type="checkbox"/> der elterlichen Sorge unterstellt		
	Name, Vorname	Lugimgut Egon	
	Strasse, Nr.	Wanderweg 007	
	PLZ, Ort	7777 Irgendwil	

Angaben zum Aufenthalt

Datum des Eintritts	1. Januar 2001
Beginn der KÜG	1. Januar 2001

Angaben zu den Leistungen und zur Leistungsabgeltung

Methode P (Pauschale) **2** Methode D (Defizitdeckung)

<input checked="" type="checkbox"/> Budget 2001 / <input checked="" type="checkbox"/> Rechnungsjahr 2001		
Leistung 1	Leistung 2	Leistung 3
Wohnen mit Beschäftigung	-	-
Verrechnungseinheit	Fr.	Fr.
Anrechenbarer Nettoaufwand	-	-
Ort und Datum	Hinterbutzikon, 10. Oktober 2010	
Unterschrift der Einrichtung:	Bestätigung und Einwilligung Die oder der Erwachsene oder die gesetzliche Vertretung bestätigen die Angaben. Sie erklärt sich mit der Einholung der KÜG, insbesondere mit der zweckgebundenen Verwendung der Personendaten einverstanden. Die Organe der Sozialversicherung werden ermächtigt, dem Wohn- und Standortkanton erforderliche Auskünfte zu erteilen.	
Unterschrift: <i>H. Ries</i>	Unterschriftsberechtigte Person: Name, Vorname: Mustermann Heinrich Unterschrift: <i>H. Mustermann</i>	
Verrechnungseinheit Methode P	Verrechnungseinheit Methode D	
Monat	Aufenthaltsort	
Stunde	Bezahlte Arbeitsstunde	
Arbeitsstunde		
Präsenzstunde		
Presenzstunde		
Pensum		
Aufenthaltsort		
Quartal		
Semester		
Jahr		
Ort und Datum	Vorderbutzikon, 20. Oktober 2010	
Unterschrift der innerkantonal zuständigen Stelle des Standortkantons:	Ort und Datum: <i>Unterbutzikon, 25. Oktober 2010</i>	
Unterschrift: <i>W. Lugimbühl</i>	Unterschrift der Verbindungsstelle IVSE des Standortkantons: Unterschrift: <i>J. Bockelmann</i>	
	Kontakt (Name) Bockelmann Jürgen	
	Telefon 099 999 99 99	
	E-Mail em@ilderverbindungsstelle	

3

Angaben der Verbindungsstelle:

1

Légende relative à l'exemple graphique

Les numéros suivants décrivent les domaines de formulaires marqués en couleurs.

- 1) En-têtes et pieds de page.** Afficher le document à l'aide de la fonction "Supprimer la protection du document", double-cliquer le domaine correspondant et remplir.
- 2) Les données sur les prestations et la compensation des coûts** doivent être remplies de manière différenciée: selon la méthode, une option F ou D peut être choisie dans le menu déroulant relatif à l'unité de calcul. S'il n'y a pas d'autres prestations, on choisit le champ libre [-].
- 3) Le domaine entouré de vert dans le bloc des signatures** (et seulement celui-là) peut être adapté aux besoins cantonaux au niveau de son contenu; il peut également être supprimé.